



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 décembre 2023

Délibération n° 24

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
22/12/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H 45

Rédacteur : Jonathan VALIN-BIDON Développement Economique - Affaires Foncières

Objet :	Déroghations au repos dominical des commerces de détail au titre de l'année 2024
----------------	--

Rapporteur : Jérôme EYNARD

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron » donne la possibilité aux maires de répondre à la demande d'ouverture des commerces, lorsqu'elle génère plus d'activité et plus d'emploi, dans la limite de cinq dimanches, après consultation du Conseil Municipal, et dans la limite de douze dimanches par an après consultation du Conseil de l'Intercommunalité.

Délibération n°24 du lundi 18 décembre 2023

Chaque année, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, au titre de sa compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » engage une concertation avec les Communes de l'unité urbaine du Puy-en-Velay et les Communes disposant d'une Grande et Moyenne Surface (GMS) de façon à tendre à une position partagée et commune sur le nombre et la répartition de ces dimanches du Maire.

Au terme de cette concertation et après consultation des partenaires économiques, des organisations d'employeurs et des organisations de salariés, le Conseil Municipal est appelé à fixer à cinq les dérogations au repos dominical pour l'année 2024 pour l'ensemble des commerces de détails, selon une répartition par domaine d'activité, comme suit :

Commerces de détail automobile

14 janvier 2024
17 mars 2024
16 juin 2024
15 septembre 2024
13 octobre 2024

Commerces de détail de jeux et de jouets

24 novembre 2024
1^{er}, 08, 15 et 22 décembre 2024

Commerces de détail alimentaire

1^{er}, 08, 15, 22 et 29 décembre 2024

Autres commerces de détail

24 novembre 2024
1^{er}, 08, 15, 22 décembre 2024

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 11/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Commerces du 05/12/2023

Le Conseil Municipal :

- FIXE à 5 le nombre de dérogations au repos dominical des commerces de détail pour l'année 2024,
- PRÉCISE la répartition par secteur d'activité, comme suit :

Commerces de détail automobile

14 janvier 2024
17 mars 2024
16 juin 2024
15 septembre 2024
13 octobre 2024

Commerces de détail de jeux et de jouets

24 novembre 2024
1^{er}, 08, 15 et 22 décembre 2024

Commerces de détail alimentaire

1^{er}, 08, 15, 22 et 29 décembre 2024

Autres commerces de détail

24 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20231221-DEL_2023_0180-DE



1^{er}, 08, 15, 22 décembre 2024

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 18 décembre 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 18
décembre 2023